

632. M^{rs} D. Pinkerton - Tableau de Rubens.

MUSÉE ROYAL
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

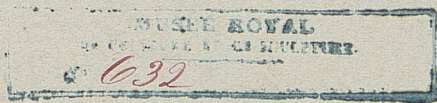
Peinture.
N^o 632

Dossier concernant un tableau
de Rubens (St Georges) offert
en vente par M^r George
Pinkerton, à Londres.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

Bruxelles, le 27 Août 1836.

de l'Intérieur



Monsieur Steiner,

La lettre ci-jointe étant adressée à l'Inspecteur général des Beaux-Arts, je l'ai ouverte et j'en ai fait faire une analyse en français.

Il s'agit, comme vous le savez, d'une toile attribuée à Rabens, à tort ou à raison, et qu'on offre de céder au Gouvernement Belge. Cela concerne donc le Musée et je vous prie d'en saisir la Commission administrative, afin qu'une réponse puisse être donnée le plus tôt possible au signataire de la lettre.

Veuillez agréer

L'assurance de votre dévoué

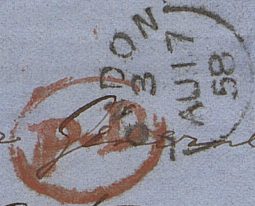
W 5 Lower James St Golden Square
London 17th August 1858.



Sir

I beg to be allowed the honour to address you, in
reference to a painting by "Rubens", understanding,
there is a desire existing in "Belgium" to get possession
of any "bona fide" work of that exquisite artist.
The painting referred to is of Rubens' "Great George".
There are only two in existence I believe, one in the
Cathedral Antwerp where Rubens lies, the other, the
one I write about. - This painting belongs to an
old lady, eight four years of age, and has been in her
family for seventy years, the only motive the present
proprietor has in wishing to dispose of it, is, that
she has two sons, and she fears, should she die in
possession of the picture, there may be unpleasant
disputes between them, and is therefore anxious, and
disposed to sell the picture before her death
to avoid such an occurrence. - As a friend of the
family, that lady has applied to me, to arrange
this matter for her, therefore having it in my power,
to dispose of the picture, have taken the liberty
to address you, asking you to be so kind as to
shall be asked for same. Should you entertain the
purchase for your Government, or any Society, I will
have great pleasure in showing the picture to
any Gentleman, whom you might authorize to
inspect, for your satisfaction, the picture appears
to be in excellent preservation &c &c.

Yours truly answered



To The Inspecteur General
des Beaux Arts
Ministère de l'Intérieur
"Bruxelle"



Handwritten notes and signatures on the right side of the envelope, including a large signature and several smaller ones.



M^r John Pinkerton, à Londres,
demande, au nom d'une Dame anglaise
âgée de 84 ans, si le gouvernement belge
ne voudrait pas acquiescer un grand
S. Georges de Rubens, comme il l'a
épithymé deux, l'un dans la Cathédrale
St Amand et l'autre dont il s'agit
ici. Elle veut rendre le dernier, que
sa famille possède depuis 70 ans,
de crainte qu'il ne donne lieu à
difficultés, lors de sa mort entre ses
deux fils. Le tableau paraît se
trouver dans un excellent état de
conservation et l'on n'exigerait
pas un prix ridicule. La signature
de la lettre fait être disponible pour
être examinée par tel agent
qu'on jugerait à propos d'employer
à cet effet.

Bonn. le 22 juil 1858

à M^r. Penkerton (John)
N^o. 5 Lower James St Goldsmiths
à Londres.

J'ai l'honneur de vous infor-
mer que la lettre que vous avez
eu l'obligeance d'écrire à M^r.
l'Inspecteur-général, au
Sujet de la vente d'un tableau
de Rubens, a été renvoyée
à la Commission administrative
du Musée royal de Bonn.
Celle-ci ~~se joint~~ ^{se joint} me charge
de vous dire qu'elle regrette
très vivement de ne pouvoir,
ainsi que vous lui en exprimez
le désir, envoyer un agent à
Londres, à l'effet d'examiner
ce tableau, pour lequel un
dépense ont trop fré-
quemment donné lieu à des
dépenses inutiles et qu'en outre
il est indispensable que chacun
des membres de la Com^{mission} puisse
examiner les objets d'art qu'il
s'agit d'acquies. Il sera
donc utile, M^r. si vous désirez
qu'il soit donné l'avis

à votre proposition de vendre
que le tableau de Rubens
~~par~~ ~~est~~ mentionné dans votre
lettre précitée, sont envoyés
à Bruxelles, à vos risques &
périls et à vos frais, la
Compagnie ne pouvant assumer de
chef aucune espèce de respon-
sabilité. —

Remett. a gr. M. l'ap.
de mon C^{te} distingué.

Le Secrétaire